

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1191

16 mai 2008

SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings 1 S.A.	57129	Hellef fir d'Schoulkand	57142
Advent Green Luxembourg S.à r.l.	57164	Johanna Invest S.A.	57166
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l.	57167	Land and Estates Holding S.à r.l.	57128
Alter Domus Alternative Asset Fund Ad- ministration S.à r.l.	57122	La Raphije S.A.	57125
Antonius Invest S.A.	57167	LBPOL (Lux) S. à r.l.	57124
Biotech Food Holdings S.A.	57128	Lexin Alfortville S.à r.l.	57144
Brittin College Holding S.à r.l.	57129	Meltemi Investments S.A.	57162
Cellarius Investments S.à r.l.	57168	Mood Media Group S.A.	57126
Cobelfret S.A.	57146	MP Management International S.A.	57161
Continental Media (Lux) S.à r.l.	57161	MTL S.A.	57135
Crowntek Systems Luxembourg	57147	O.F.C. S.à r.l.	57125
Dalifin S.A.	57162	Pappa S.à r.l.	57166
Dominicus Invest S.A.	57145	Perenne Investment S.A.	57125
Eden 1 S.à r.l.	57168	PK AirFinance	57127
Eden 1 S.à r.l.	57139	Polite S.A.	57145
Empfang Invest S.A.	57125	RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	57122
Eni Lux S.à r.l.	57166	Shark Medical S.A.	57168
Eurizon Capital S.A.	57144	Soparec S.A.	57124
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.	57148	Telecom Italia Capital	57162
Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l.	57144	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l.	57124
Fortytwo Investment Real Estate SA	57136	TOH Licences S.A., SPF	57137
Fransiscus Invest S.A.	57167	Toiture Miller Frères, S.à r.l.	57145
GER 2 S.A.	57148	Trian Institutional Real Estate I S.A.	57130
Global Investech S.A.	57126	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	57147
GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l.	57137	VG Sicav	57136
		Vinifin International S.A.	57127
		Youelle Holding S.A.	57137

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008054184/242/13.

(080059989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RBC Capital Markets Arbitrage S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of October 26, 2001, published in the Mémorial C number 442 of March 20, 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.699 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended several times, and for the last time following a deed of the undersigned notary of February 7, 2007, published in the Mémorial C number 945 of May 22, 2007.

The meeting is declared open with M. Roland FRISING, lawyer, residing in Roodt/Syre, in the chair, who appointed as secretary M. Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M. Jean-Paul SPANG, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To approve the transfer of the registered office of the Company from 50, rue Basse, L-7307 Steinsel to 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg and to amend paragraph 1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect that the registered office has been transferred from the municipality of Steinsel to the municipality of Luxembourg.

2. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, unanimously the following sole resolution:

Sole Resolution

The general meeting resolved to approve the transfer of the registered office from 50, rue Basse, L-7307 Steinsel to 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg and to amend paragraph 1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect that the registered office has been transferred from the municipality of Steinsel to the municipality of Luxembourg, which shall from now read as follows:

" **Art. 2. (first paragraph).** The registered office of the company is established in Luxembourg."

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RBC Capital Markets Arbitrage S.A.", société anonyme régie par le droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 442 du 20 mars 2002 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.699 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C numéro 945 du 22 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland FRISING, juriste, demeurant à Roodt/Syre, qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Paul SPANG, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Approbation du transfert du siège social de la Société du 50, rue Basse L-7307 Steinsel au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter que le siège social a été transféré de la commune de Steinsel à la commune de Luxembourg.

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire, resteront pareillement annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution Unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le transfert du siège social du 50, rue Basse, L-7307 Steinsel au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter que le siège social a été transféré de la commune de Steinsel à la commune de Luxembourg, comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. FRISING, P. A. LECHANTRE, J.P. SPANG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2008. Relation: EAC/2008/4001. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008054056/239/103.

(080060024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008054179/242/12.

(080060000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.436.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008054186/242/13.

(080060003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.801.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société LBREP II Europe Holdings S.à r.l. a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 24 janvier 2008, LBREP II Europe Holdings S.à r.l. a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

LBPOL (Lux) Sàrl

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2008054239/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Empfang Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.626.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054187/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05699. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Perenne Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.331.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054189/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05703. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 76.489.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054190/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05706. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

La Raphije S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 468, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.722.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 mars 2008

Le Conseil d'Administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Madame Rachel LAVAUX, demeurant 4bis, rue de la Fontaine à F-18000 BOURGES, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration nomme en remplacement Monsieur Jean Baptiste LAVAUX, sans profession, avec adresse professionnelle 468, route de Longwy, L-4832 RODANGE, qui terminera le mandat en cours, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054433/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 25 février 2008 que:

1. Est élu commissaire en remplacement de la société Certifica Luxembourg Sàrl démissionnaires, la société:

- BF CONSULTING Sàrl, sise 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur, qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008054436/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 avril 2008

En date du 10 avril 2008, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. de son mandat de commissaire et réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 10 avril 2008;

- de nommer Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B92.376, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxembourg, en tant que commissaire et réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 10 avril 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009;

- de renouveler le mandat des administrateurs de la Société avec effet au 10 avril 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009, à savoir:

* Monsieur Atanas SALABASCHEW

* Monsieur Cornelius BECHTEL

* Monsieur Daryl COHEN

* Madame Cécile FERRIE

* Monsieur Jean-Marie NOIZET

* Monsieur Kevin BONE

* Monsieur Luca WARNKE

* Monsieur Amr Alladin SAMI

* Monsieur Philippe GRAF SCHENK VON STAUFFENBERG

* Monsieur Tarek ABUZAYYAD

* Monsieur Jens PETERS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

MOOD MEDIA GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054437/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 39.179.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 17 avril 2008

Monsieur CIROLINI Giorgio est renommé Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 17.04.2008.

Pour extrait sincère et conforme

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

Vincenzo ARNO' / Giorgio CIROLINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054439/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

PK AirFinance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 27.840.

List of Authorized Signatures

PK AirFinance will be legally bounded by two signatures, one of which at least must belong to Group «A».

A SIGNATURES

- Mr Seamus FITZGERALD, Senior Vice President & Controller, GE Commercial Aviation Services, Ltd - Ireland, Signature
- Mr Nils HALLERSTRÖM, President, PK Airfinance - Luxembourg, Signature
- Mr Per WALDELÖF, Executive Vice President, PK Air - Toulouse, Signature
- Mr Richard GILES, First Vice President, PK Airfinance - New York, Signature
- Mr Serge MICHELS, Senior Vice President-Administration, PK Airfinance - Luxembourg, Signature

B SIGNATURES

- Mr Frank WITHOFS, Treasurer, SVP Portfolio Management, PK Airfinance - Luxembourg, Signature
- Mrs Yvonne CHENERY, Senior Vice President-Contracts, PK Airfinance - Luxembourg, Signature
- Mr Christophe BEAUBRON, SVP Research & Analysis, PK Airfinance - Luxembourg, Signature
- Mrs Maggie MORROW, Vice President Marketing, PK Airfinance - New York, Signature
- Mrs Margaret MADIGAN, Treasury Manager, GE Commercial Aviation Services, Ltd - Ireland, Signature

Luxembourg, 11th February 2008.

The undersigned Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) hereby certifies the authenticity of the signature(s) apposed hereabove.

Senningerberg, the 11th of April 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Liste de Signatures Autorisées

PK AirFinance n'est engagée légalement que par l'apposition de deux signatures, l'une d'entre elle doit obligatoirement appartenir au groupe "A".

A SIGNATURES

- M. Tom KELLY, Senior Vice President & Controller, GE Capital Aviation Services, Ltd - Ireland
- M. Nils HALLERSTRÖM, President, PK Airfinance - Luxembourg
- M. Per WALDELÖF, Executive Vice President, PK Air - Toulouse
- M. Richard GILES, First Vice President, PK Airfinance - New York
- M. Serge MICHELS, Senior Vice President-Administration, PK Airfinance - Luxembourg

B SIGNATURES

- M. Frank WITHOFS, Treasurer, SVP Portfolio Management, PK Airfinance - Luxembourg
- Mrs. Yvonne CHENERY, Senior Vice President-Contracts, PK Airfinance - Luxembourg
- M. Christophe Beaubron, SVP Research & Analysis, PK Airfinance - Luxembourg
- Ms. Judith CALABRESE, Administrative Assistant, PK Airfinance - New York
- Mrs. Margaret MADIGAN, Treasury Manager, GE Capital Aviation Services, Ltd - Ireland

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Légalisation

Vu pour la légalisation de signatures de M. Tom Kelly, M. Nils Hallerstroem, M. Per Waldeloef, M. Richard Giles, M. Serge Michels, M. Frank Withofs, Mme Yvonne Chenery, M. Christophe Beaubron, Mme Judith Calabrese, Mme Margaret Madigan.

Grevenmacher (Luxembourg), le 23 novembre 2004.

Référence de publication: 2008054424/2455/51.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05665. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Land and Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société qui s'est tenue en date du 15 avril 2008

A démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions de gérante avec effet au 15 avril 2008 pour une période illimitée:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Michel Thill

Gérant

Référence de publication: 2008054425/5874/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07279. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

Extrait du Conseil d'administration en date du 15 avril 2008

A démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Michel Thill
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008054430/5874/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07309. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

—
Extrait du Conseil d'administration en date du 15 avril 2008

A démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008 jusqu'à l'Assemblée générale de 2012:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Michel Thill
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008054431/5874/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07287. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Brittin College Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.916.

—
Extrait de la résolution en date du 15 avril 2008

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2008 que:

1) Monsieur Benoît NASR a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 avril 2008;

2) Madame Véronique RENARD, employée privée, née à Gosselies (BELGIQUE) le 18 mai 1966, dont l'adresse personnelle est B-1030 Bruxelles, 50, rue Jam Blochx, est nommée aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 15 avril 2008 pour une période indéterminée;

3) Madame Asa BLENDOW, «Chief Financial Officer», née à Mi Sit Petri (SUISSE) le 8 mars 1962, dont l'adresse professionnelle est CH-6006 LUCERNE, 4, Haldenstrasse, (SUISSE), est nommée aux fonctions de gérant de catégorie B de la Société à compter du 15 avril 2008 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008054432/321/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Trian Institutional Real Estate I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.930.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette,

sind erschienen:

1. Captiva International Partners, LLP, nachfolgend "Captiva International", eine englische Kommanditgesellschaft (Limited Liability Partnership) gegründet und bestehend nach englischem Recht, mit Sitz in London, am 05.10.2007 unter der Nummer OC331907 in das Companies Register von England und Wales eingetragen,

hier vertreten durch Herrn Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1521 Luxemburg, 122, rue Adolphe Fischer, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 16. April 2008;

2. VIGAVI 4. Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH, nachfolgend "VIGAVI", eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Sitz in Hamburg, eingetragen am 13.09.1993 im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer 53785,

hier vertreten durch Herrn Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1521 Luxemburg, 122, rue Adolphe Fischer, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 18. März 2008.

Diese Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienenen Parteien ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen Trian Institutional Real Estate I S.A. (die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft innerhalb des Stadtgebietes an jeden anderen Ort verlegt werden.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer solchen Verlegung hat durch den Verwaltungsrat zu erfolgen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen oder Darlehen aufnehmen und den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Bürgschaften oder Darlehen gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

II. Grundkapital

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 252.530.- (in Worten: Euro zweihundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertdreißig). Es ist eingeteilt in 25.253 (in Worten: fünfundzwanzigtausendzweihundertdreißig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10.- (in Worten: Euro zehn).

Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einstimmigen Beschluss der Generalversammlung und in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung abgeändert werden.

III. Aktienübertragungen

Art. 7. Die Aktien sind lediglich unter Beachtung der nachfolgenden Bestimmungen übertragbar.

Jegliche Übertragung oder Belastung (insbesondere Nießbrauchbestellung oder Verpfändung) von Aktien (einschließlich jeder Verfügung über Bezugsrechte) bedarf der vorherigen Zustimmung des Verwaltungsrates, die auf Grundlage eines zustimmenden einstimmigen Beschlusses der Generalversammlung zu erteilen ist.

Die Zustimmung der Generalversammlung ist zu erteilen, wenn und soweit (i) der veräußerungswillige Aktionär beabsichtigt, seine gesamten Aktien zu veräußern, (ii) die Veräußerung nach dem 31. Dezember 2013 stattfindet, und (iii) die Veräußerung unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Artikel 7 erfolgt.

Sofern die Generalversammlung nicht ausdrücklich einer Veräußerung unter anderen Bedingungen zustimmt, dürfen Aktien nur übertragen werden, wenn sämtliche nachfolgenden Bedingungen erfüllt sind:

- (i) die Übertragung erfolgt an einen redlichen (bona fide) möglichen Käufer;
- (ii) der veräußerungswillige Aktionär hat die übrigen Aktionäre vorab durch eingeschriebenen Brief über die beabsichtigte Veräußerung und die Identität des möglichen Käufers in Kenntnis gesetzt;
- (iii) der veräußerungswillige Aktionär hat den übrigen Aktionären ein rechtlich bindendes schriftliches Angebot zum Erwerb der zur Veräußerung stehenden Aktien unterbreitet, wobei das Angebot eine Annahmefrist von mindestens einem (1) Monat ab Zugang des Angebotsschreibens vorsehen muss ("Buy-out Angebot");
- (iv) der mögliche Käufer hat allen übrigen Aktionären ein rechtliches bindendes schriftliches Angebot zum Erwerb ihrer jeweils gehaltenen Aktien unterbreitet, wobei das Angebot eine Annahmefrist von mindestens einem (1) Monat ab Zugang des Angebotsschreibens vorsehen muss ("Mitveräußerungsangebot");
- (v) die Übertragung erfolgt zu Bedingungen, die für den möglichen Käufer nicht vorteilhafter als das Buy-out Angebot sein dürfen, und die für den veräußerungswilligen Aktionär nicht vorteilhafter als das Mitveräußerungsangebot sein dürfen. Darüber hinaus hat die Übertragung innerhalb einer Frist von drei (3) Monaten ab Ablauf des jeweiligen Angebots gemäß (iii) und (iv) zu erfolgen.

IV. Verwaltung, Kontrolle

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Sofern anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied bestehen und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wurde.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung nach dem Einstimmigkeitsprinzip für eine Dauer gewählt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Captiva International ist berechtigt, zwei Mitglieder des Verwaltungsrates und deren Nachfolger zu nominieren. VIGAVI ist berechtigt, ein Verwaltungsratsmitglied und dessen Nachfolger zu nominieren. Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder werden von Captiva International nominiert.

Die Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit durch einen einstimmigen Beschluss der Generalversammlung abberufen werden. Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, erfolgt die Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder durch diesen alleinigen Aktionär.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vorzeitig aus, ist eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen, auf der ein neues Verwaltungsratsmitglied gewählt wird.

Art. 9. Der Verwaltungsrat wählt in der ersten Sitzung nach seiner Wahl unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden. Die Wahl erfolgt für die Amtsdauer des Gewählten als ordentliches Verwaltungsratsmitglied. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von dem stellvertretenden Vorsitzenden geleitet.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden nach Bedarf oder auf Antrag eines Verwaltungsratsmitglieds vom Vorsitzenden einberufen.

Die Einberufung erfolgt schriftlich (Brief oder Telefax) oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor der Sitzung. In der Einberufung sind die einzelnen Gegenstände der Tagesordnung anzugeben.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn alle drei seiner Mitglieder an der Beschlussfassung teilnehmen. Kommt trotz form- und fristgerechter Einberufung eine beschlussfähige Sitzung nicht zustande, lädt der Vorsitzende unter Wahrung der vorstehenden Form- und Fristvorschriften zu einer erneuten Sitzung mit gleicher Tagesordnung; in dieser Sitzung ist der Verwaltungsrat in jeglicher Zusammensetzung beschlussfähig.

Abwesende Verwaltungsratsmitglieder können dadurch an der Beschlussfassung teilnehmen, dass sie durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten werden. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer, vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied darf jeweils nur ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Die Teilnahme unter diesen Umständen ist gleichwertig zur Teilnahme in Person.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse auf Mitteilung des Verwaltungsratsvorsitzenden im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden, wenn kein Verwaltungsratsmitglied diesem Verfahren innerhalb der vom Vorsitzenden zu bestimmenden Frist widerspricht.

Die oberen Vorschriften gelten nicht im Falle einer Zusammensetzung des Verwaltungsrates mit einem einzigen Mitglied.

Den Verwaltungsratsmitgliedern kann von der Generalversammlung durch einstimmigen Beschluss eine Vergütung bewilligt werden.

Art. 10. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, sofern in der Satzung oder im Gesetz keine andere Stimmenmehrheit bestimmt ist. Dabei gilt Stimmenthaltung nicht als Stimmabgabe. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag. Nimmt der Vorsitzende des Verwaltungsrates an der Abstimmung nicht teil, so gibt die Stimme des stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates den Ausschlag.

Wenn im Verwaltungsrat zu einer beabsichtigten Geschäftsführungsmaßnahme kein einstimmiger Beschluss erzielt werden konnte, kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates innerhalb von 48 Stunden verlangen, dass die beabsichtigte Geschäftsführungsmaßnahme entsprechend Artikel 18 Satz 2 der Generalversammlung zur Beschlussfassung vorgelegt wird. Unaufschiebbar oder rechtlich gebotene Maßnahmen dürfen jedoch bereits vor der erneuten Beschlussfassung vorgenommen werden.

Art. 11. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt soweit erforderlich durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Die Stundung von variablem Zins in Fällen, in denen dem Bereinigten Ergebnis der Gesellschaft keine Liquidität in entsprechender Höhe gegenübersteht oder soweit Liquidität zwar vorhanden ist, ihr jedoch aktuelle oder erwartete Zahlungsverpflichtungen der Gesellschaft nachweisbar gegenüberstehen, bedarf des einstimmigen Beschlusses des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat ist verpflichtet, jeweils bis spätestens zwei Monate vor Ablauf eines jeden Geschäftsjahres einen Geschäftsplan/Wirtschaftsplan (Investitions- und Finanzplan, Liquiditäts-, Umsatz- und Ergebnisplan etc.) einschließlich Jahresbudget für das kommende Geschäftsjahr aufzustellen und der Generalversammlung zur Zustimmung vorzulegen.

Soweit die betreffenden Rechtsgeschäfte und Maßnahmen des Verwaltungsrates nicht bereits Gegenstand eines positiven Beschlusses der Generalversammlung zu einem Geschäftsplan/Wirtschaftsplan waren, bedürfen die nachfolgend aufgeführten Rechtsgeschäfte und Maßnahmen des Verwaltungsrates der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung:

1. Geschäftspolitik, Investitionen, Finanzierung

- Investitionen oder sonstige Ausgaben von mehr als EUR 75.000,-;
- Aufnahme von Finanzierungen von mehr als EUR 75.000,- mit Ausnahme von Inanspruchnahmen vorhandener und von der Generalversammlung genehmigter Kreditlinien;
- Übernahme von Bürgschafts- und Garantieverpflichtungen außerhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes;
- sonstige Geschäftsführungsmaßnahmen außerhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes, sofern der Geschäftsgegenstand EUR 75.000,- überschreitet.

2. Tätigkeitsbereiche

- Aufnahme neuer oder Aufgabe bestehender Geschäftszweige; Erwerb und Veräußerung von Unternehmen, Unternehmensteilen und Beteiligungen, Errichtung und Schließung von Zweigniederlassungen;
- Änderung der betrieblichen oder gesellschaftsrechtlichen Struktur der Gesellschaft, die von wesentlicher Bedeutung sind; Verschmelzungen, Spaltungen und Formwechsel des Unternehmens sowie wirtschaftlich vergleichbare Sachverhalte.

3. Besondere Verträge

- Abschluss, Änderung und Beendigung von Unternehmensverträgen (insbesondere Beherrschungs- oder Gewinnabführungsverträge) und sonstigen Verträgen, die eine wesentliche Einschränkung aktueller und potentieller unternehmerischer Aktivitäten der Gesellschaft zur Folge haben könnten;

- Abschluss, Änderung, Beendigung oder Verlängerung von Verträgen mit:

* Aktionären, ehemaligen Aktionären, Verwaltungsratsmitgliedern und ehemaligen Verwaltungsratsmitgliedern und Angehörigen dieser Personen;

* Unternehmen, an denen eine der oben genannten Personen unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist.

- Eingehung, Änderung oder Beendigung von stillen Gesellschaftsverhältnissen;

- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Erwerb, Veräußerung von Unternehmensbeteiligungen.

4. Rechtsstreitigkeiten

- Erlass von Forderungen, die im Einzelfall nominal mehr als EUR 75.000,- betragen;
- Einleitung von Verfahren vor staatlichen Gerichten oder vor Schiedsgerichten mit einem Streitwert von mehr als EUR 75.000,- sowie Abschlüsse von Vergleichen, bei denen die Gesellschaft auf Forderungen von nominal mehr als EUR 35.000,- verzichtet oder sich in dieser Höhe verpflichtet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat kann einzelnen seiner Mitglieder oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Befugnis zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird im Rechtsverkehr gegenüber Dritten verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder - im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes - durch die Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm zuvor vom Verwaltungsrat erteilten Vollmachten handelnden Vertreter des Verwaltungsrates.

Art. 15. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Aufsichtskommissare kontrolliert, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Generalversammlung legt einstimmig die Anzahl der Aufsichtskommissare, die Dauer der Amtszeit und ihre Vergütung fest, ernennt diese und kann die Ernennung wieder aufheben.

Die Dauer der Amtszeit darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

V. Generalversammlung

Art. 16. Die Generalversammlung hat die ihr nach den Regelungen dieser Satzung und nach unabdingbarer gesetzlicher Regelung zustehenden Befugnisse. Die Generalversammlung beschließt insbesondere über (i) die Feststellung des Jahresabschlusses und die Verwendung des Bilanzgewinns, wobei für diese Beschlüsse die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen ausreichend ist, (ii) die Bestellung/Abberufung/Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, (iii) Maßnahmen der Kapitalerhöhung und der Kapitalherabsetzung, (iv) Satzungsänderungen und (v) die Auflösung der Gesellschaft. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen enthält.

Art. 17. Die jährliche Generalversammlung findet am 15. Mai um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft statt.

Generalversammlungen werden durch den Verwaltungsrat unter Mitteilung der Tagesordnung und unter Beachtung einer Einberufungsfrist von 30 Tagen einberufen.

Falls dieser Tag ein Samstag, Sonntag oder gesetzlicher Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Arbeitstag statt.

Die Generalversammlung kann Beschlüsse insbesondere ohne Einhaltung der Einberufungsfrist und Mitteilung der Tagesordnung fassen, wenn alle Aktionäre erschienen oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Art. 18. Der Verwaltungsrat in seiner Gesamtheit oder die Aufsichtskommissare können nach Bedarf eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Ferner ist ein jedes Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 10 Satz 5 zur Einberufung einer außerordentlichen Generalversammlung berechtigt.

Eine Generalversammlung muss einberufen werden, falls ein Aktionär oder mehrere Aktionäre einen derartigen Antrag stellen.

Art. 19. Jede Aktie gewährt in der Generalversammlung eine Stimme. Eine Vollmacht zur Ausübung des Stimmrechts muss schriftlich erteilt werden. Sollte eine Aktie mehreren Berechtigten gehören, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Berechtigter ernannt wird.

Für die Beschlüsse der Generalversammlung gilt das Einstimmigkeitserfordernis, wenn nicht nach dieser Satzung ausdrücklich eine einfache Stimmenmehrheit ausreichend ist.

VI. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt den Jahresabschluss zusammen mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Aufsichtskommissaren zur Einsicht vor.

Art. 21. Die Generalversammlung beschließt grundsätzlich nach freiem Ermessen über die Verwendung des sich aus dem festgestellten Jahresabschluss ergebenden Bilanzgewinns.

Vom festgestellten Bilanzgewinn des Geschäftsjahres sind fünf (5) Prozent der gesetzlichen Rücklage zuzuführen; diese Verpflichtung besteht nicht, sofern die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn (10) Prozent des jeweiligen Gesellschaftskapitals erreicht.

Die Bildung von Rückstellungen oder anderer Liquiditätsreserven soll vorbehaltlich abweichender gesetzlicher Bestimmungen nur bis zur Höhe etwaiger zukünftiger Belastungen der Gesellschaft erfolgen. Der Verwaltungsrat trägt dafür Sorge, dass die zur Bildung von Rückstellungen oder anderer Liquiditätsreserven verwendete Liquidität zu einem marktüblichen und zu einer eventuellen Inanspruchnahme von Rückstellungen oder anderer Liquiditätsreserven fristenkongruenten Verzinsung angelegt wird.

Die Generalversammlung soll, bevor sie beschließt, den verbleibenden Bilanzgewinn in voller Höhe an die Aktionäre auszuschütten, die Liquiditätslage der Gesellschaft sowie etwaige zukünftige Belastungen berücksichtigen.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften ist der Verwaltungsrat berechtigt, unterjährig Zwischendividenden an die Aktionäre zu zahlen.

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütung ernannt werden.

Art. 23. Für sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr. Es beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Zeichner haben die auszugebenden Aktien wie folgt gezeichnet:

	Aktien
1. Captiva International	25.252
2. Vigavi	<u>1</u>
GESAMT	25.253

Die Aktien wurden je in Höhe eines Viertels in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 63.132,50,- (in Worten: Euro dreiundsechzigtausendeinhundertzweiunddreißig und Cent fünfzig) der Gesellschaft vom jetzigen Zeitpunkt an zur freien Verfügung steht, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgesetzten Bedingungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Parteien schätzen die Kosten, Honorare, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr € 3.300.-.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung geprüft wurde, hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die Zahl der Aufsichtskommissare auf einen (1) festgelegt.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Renato LAVORATO, geboren in Rom (Italien) am 12. März 1962, wohnhaft in L-6181 Gonderange, 2, rue Belle-Vue.

b) Herr Ismael DIAN, geboren in Virton (Belgien) am 15. November 1979, wohnhaft in B-6810 Chiny, 15, rue de la Cracelle.

c) Herr Erik MARIENFELDT, geboren in Hamburg am 28. April 1970, wohnhaft in D-22299 Hamburg, Sierichstrasse 132.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder läuft bis zum 31. Dezember 2013.

3. Zum Aufsichtskommissar wird ernannt:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 65.477.

Das Mandat des Aufsichtskommissars läuft bis zum 31. Dezember 2013.

4. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 AVR. 2008, Relation: EAC/2008/5373. — Reçu mille deux cent soixante-deux euros soixante-cinq cents

252.530.- à 0,5% = 1.262,65.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054782/272/289.

(080060607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

MTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 88.503.

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MTL S.A.", ayant son siège social à L-1320 I Luxembourg, 26, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.503, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1429 du 3 octobre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 28 novembre 2002, et

en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 15 mars 2007.

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christiane SANCTUARI, employée privée, demeurant à Koerich.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie SANCTUARI, directeur technique, demeurant à Sanem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie SANCTUARI, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, à L-8059 Bertrange, 3, Grewelsbarrière, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, à L-8059 Bertrange, 3, Grewelsbarrière, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Bertrange."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer les 7^{ème} et 8^{ème} alinéas de l'article 8, et
- de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élira en son sein un président. Le conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent soixante-dix euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANCTUARI - SANCTUARI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2008. Relation GRE/2008/1656. - Reçu Douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008054868/231/67.

(080060571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fortytwo Investment Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054876/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05524. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

VG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2008

En date du 9 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Raffaele VOLONTE en qualité d'Administrateur avec effet au 21 novembre 2007
- de reconduire le mandat de Monsieur Italo ZITO, Monsieur Vittorio GHIDELLA, Monsieur Renzo TRIULZI et de Monsieur Antoine GILSON DE ROUVREUX en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008054918/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Youelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008054682/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05274. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

TOH Licences S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 115.918.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008054683/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05332. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.874.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GSO Royal Holdings CB LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), registered in the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under no. 4530373,

here represented by Maître Patrick CHANTRAIN, Avocat a la Cour, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 April 2008.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under the number B 137.874, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 15 April 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. The corporate capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of 426,292.- EUR (four hundred twenty-six thousand two hundred ninety-two Euro) in order to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) to 438,792.- EUR (four hundred thirty-eight thousand seven hundred ninety-two Euro) by the creation and issue of 426,292 (four hundred twenty-six thousand two hundred ninety-two) new shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

Subscription - Payment

The 426,292 (four hundred twenty-six thousand two hundred ninety-two) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder GSO Royal Holdings CB LLC, prenamed. GSO Royal Holdings CB LLC, represented as stated hereabove, declares to have fully paid up the shares in cash, so that the amount of 426,292.- EUR (four hundred twenty-six thousand two hundred ninety-two Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 438,792.- (four hundred thirty-eight thousand seven hundred ninety-two Euro), represented by 438,792 (four hundred thirty-eight thousand seven hundred ninety-two) shares with par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 3,900,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GSO Royal Holdings CB LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), ici représentée par Maître Patrick CHANTRAIN, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, immatriculée en l'Etat du Delaware, Secrétariat d'Etat, Section des sociétés, sous 4530373,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire sousigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.874, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 avril 2008, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. Le capital social est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

III. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 426.292.- EUR (quatre cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-douze Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cent Euros) à 438.792.- EUR (quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) par la création et l'émission de 426.292 (quatre cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

Souscription - Libération

Les 426.292 (quatre cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique GSO Royal Holdings CB LLC, prénommé.

GSO Royal Holdings CB LLC, représentée ainsi qu'il a été dit, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 426.292.- EUR (quatre cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-douze Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 438.792.- (quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) représenté par 438.792 (quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 3.900.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/5371. — Reçu deux mille cent trente-et-un euros quarante-six cents 426.292 € à 0,5% = 2.131,46 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054909/272/107.

(080060334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Eden 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.256.431,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.729.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared Apax WW Nominees Limited, a limited partnership with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 April 2008, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all nine thousand nine hundred (9,900) shares in issue in Eden 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated on 8 April 2008 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one British Pounds (£16,246,531) in order to bring it from its current amount of nine thousand nine hundred British Pounds (£ 9,900) to sixteen million two hundred fifty-six thousand four hundred and thirty-one British Pounds (£16,256,431) by the issue of sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one (16,246,531) shares of a nominal value of 1 British Pound (£ 1) each against the contribution by the Sole Shareholder of sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one (16,246,531) shares it holds in Eden Acquisition 1 Ltd ("Eden Acquisition 1"), a company incorporated in the Cayman Islands with registered number WK 201483 and having its registered office at Cayman Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and residing in the United Kingdom (the "Eden Acquisition 1 Shares"); approval of the valuation of the Eden Acquisition 1 Shares at sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one British Pounds (£16,246,531);

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one British Pounds (£16,246,531) in order to bring it from its current amount of nine thousand nine hundred British Pounds (£ 9,900) to sixteen million two hundred fifty-six thousand four hundred and thirty-one British Pounds (£16,256,431) by the issue of sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one (16,246,531) shares of a nominal value of 1 British Pound (£ 1) each against the contribution by the Sole Shareholder of the Eden Acquisition 1 Shares.

The value of the Eden Acquisition 1 Shares has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 11 April 2008.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one (16,246,531) shares in Eden Acquisition 1 Ltd amounts to sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one British Pounds (£16,246,531) being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind)."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Eden Acquisition 1 Shares at sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one British Pounds (£16,246,531) and to issue, against the contribution thereof to the Company, sixteen million two hundred forty-six thousand five hundred and thirty-one British Pounds (£16,246,531) shares to which it declares to subscribe.

Proof of the contribution of the Eden Acquisition 1 Shares to the Company was shown to the meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows: "The issued share capital of the Company is set at sixteen million two hundred fifty-six thousand four hundred and thirty-one British Pounds (£16,256,431) divided into sixteen million two hundred fifty-six thousand four hundred and thirty-one (16,256,431) shares with a par value of one British Pound (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Capital duty exemption

Insofar as the contribution of the Eden Acquisition 1 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in Eden Acquisition 1 Limited, a company which has its effective seat at Cayman Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 and which is residing in the United Kingdom, a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

Expenses

For the purpose of the tax authorities and registration, the increase of capital is valued at € 20,333,580.72,-.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 6,300,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu Apax WW Nominees Limited, une limited partnership avec siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y6DN, Royaume Uni, et inscrite au UK Companies House sous le numéro 04693597, dûment représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 11 avril 2008, étant l'associé unique («l'Associé Unique») et détenant toutes les neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales émises dans Eden 1 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 8 avril 2008 par acte du notaire soussignée, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit;

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une Livres Sterling (£16.246.531) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille neuf cents Livres Sterling (£ 9.900) à seize millions deux cent cinquante-six mille quatre cent trente-et-une Livres Sterling (£16.256.431) par l'émission de seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une (16.246.531) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) chacune en contrepartie de l'apport par l'Associé Unique de seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une (16.246.531) actions de Eden Acquisition 1 Ltd («Eden Acquisition 1»), une société constituée sous les lois des Îles Cayman enregistrée sous le numéro WK 201483 et ayant son siège statutaire à Cayman Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Cayman, et résidente au Royaume-Uni (les «Actions de Eden Acquisition 1»); approbation de l'évaluation des Actions de Eden Acquisition 1 à seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une Livres Sterling (£16.246.531);

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une Livres Sterling (£16.246.531) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille neuf cents Livres Sterling (£ 9.900) à seize millions deux cent cinquante-six mille quatre cent trente-et-une Livres Sterling (£16.256.431) par l'émission de seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une (16.246.531) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) chacune en contrepartie de l'apport par l'Associé Unique des Actions de Eden Acquisition 1.

La valeur des Actions de Eden Acquisition 1 a été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 11 avril 2008.

La conclusion dudit rapport se lit comme suit:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature représentant 16.246.531 actions de Eden Acquisition 1 Ltd, s'élève à seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une Livres Sterling (£16.246.531) ce montant étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature).»

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer les Actions de Eden Acquisition 1 à seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une Livres Sterling (£16.246.531) et d'émettre, en contrepartie de l'apport à la Société, seize millions deux cent quarante-six mille cinq cent trente-et-une (16.246.531) parts sociales auxquelles il déclare souscrire.

La preuve de l'apport des Parts Sociales de Eden Acquisition 1 à la Société a été montrée à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à seize millions deux cent cinquante-six mille quatre cent trente-et-une Livres Sterling (£16.256.431) divisé en seize millions deux cent cinquante-six mille quatre cent trente-et-une (16.256.431) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Exemption du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport des Actions de Eden Acquisition 1 a pour résultat le rachat par la Société de 100 % des Actions d'Eden Acquisition 1 Ltd, une société ayant son siège social effectif situé à Cayman Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, et est résidente au Royaume-Uni, un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande à bénéficier d'une exemption du droit d'apport.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à € 20.333.580,72.-.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à € 6.300.-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 AVRIL 2008. Relation: EAC/2008/5376. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054877/272/146.

(080060359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Hellef fir d'Schoulkand, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8080 Bertrange, 17A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg F 7.577.

STATUTS

Entre les soussignées:

N °, Nom, Prénom, Adresse, Localité, Profession

1. Berscheid, Monique, 22, rue des Champs, L-5953 Itzig, Institutrice spéc.
2. Frising, Martine, 14, Cité Moeschgaart, L-9653 Moesdorf, Péd.dipl.
3. Glodé, Nadine, 14, rue L. Kauffman, L-1853 Luxembourg, Péd.dipl.
4. Hansen, Nadine, 1, rue des Vergers, L-7594 Beringen, Péd.dipl.
5. Hauffels, Jackie, 99, a Millesch, L-6919 Roodt/Syre, Institutrice spéc.
6. Klapp, Sylvie, 2, rue Schuddesch, L-5424 Gostingeng, Péd.dipl.
7. Pütz, Nancy, 4, rue de Brouch, L-7481 Tuntange, Péd.curative
8. Schmit, Joelle, 7, rue de Moutfort, L-5898 Syren, orthophoniste
9. Schmitz, Joelle, 1, op der Baach, L-4521 Soleuvre, Péd.dipl.
10. Welbes, Claudine, 40, rue C. Polfer, L-2359 Luxembourg, Institutrice spéc.
11. Welter, Nadine, 21, rue des Lilas, L-6454 Echternach, Péd.curative

toutes de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui pourront s'adjoindre ultérieurement, il a été fondé une Association sans but lucratif, soumise à la loi du 21 avril 1928 et régie par les présents statuts.

Chapitre 1^{er} : Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination «Hellef fir d'Schoulkand», Association sans but lucratif.

Son siège est fixé à 17A, route de Longwy, L-8080 Bertrange. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 2: Objet

Art. 1^{er}. L'Association a pour objet:

- a) de promouvoir et de soutenir, dans la mesure du possible, les objectifs éducatifs et rééducatifs du Service rééducatif ambulatoire.
- b) d'aider moralement et matériellement le Service précité dans la réalisation de ses projets.

Art. 2. L'Association «Hellef fir d'Schoulkand» s'engage à s'abstenir de toute activité politique et religieuse.

Chapitre 3: Membres, Conditions d'admission et de sortie, Cotisation

Art. 1^{er}. L'Association se composera de membres effectifs et de membres honoraires. Sont membres effectifs toutes les personnes qui verseront la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale et qui adhèrent aux présents statuts. Pourront être membres d'honneur toutes les personnes ou associations admises à ce titre par l'Assemblée générale.

Art. 2. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 3. Les personnes qui désirent devenir membre de l'Association sans but lucratif font une demande d'admission au Conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 4. La démission d'un membre sur proposition du Conseil d'administration est régie par l'art. 12 de la loi de 21 avril 1928.

Art. 5. L'exclusion ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts ou des règlements pris en exécution des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Art. 6. Le taux des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée générale. Cette cotisation ne pourra toutefois pas être inférieure à cinq € et ne pas dépasser 50 € par an.

Chapitre 4: Administration, Budget, Bilan

Les organes de l'association sont:

Art. 1^{er}. l'Assemblée générale, qui se compose des membres ayant payé leur cotisation annuelle.

Art. 2. Le Conseil d'administration

2.1.) Il se compose de cinq membres au moins et de quinze membres au plus. Il gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il élabore un règlement interne régissant notamment le fonctionnement de l'Association sans but lucratif. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

2.2.) Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale à la majorité relative des voix. La durée de leur mandat est de deux ans. Les membres du Conseil d'administration seront toujours rééligibles. Ils peuvent toujours être révoqués par décision de l'Assemblée générale.

2.3.) Après un délai de quinze jours au plus tard le Conseil se réunit au siège de l'Association. Il choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. L'Assemblée générale désignera deux réviseurs de caisse.

2.4.) Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au moins une fois par trimestre. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des membres est présente.

2.5.) Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances.

2.6.) Pour les quittances, la signature d'un seul administrateur est suffisante. Les comptes de l'Association sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'Association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice.

2.7.) La gestion financière est contrôlée par deux vérificateurs de comptes, membres ou non-membres, de l'Association. Les vérificateurs de comptes ne peuvent pas faire partie du Conseil d'administration et sont élus par l'Assemblée générale.

2.8.) L'exercice social commence le 1^{er} janvier de l'année et se termine le 31 décembre de la même année.

2.9.) Le Conseil d'administration portera au moins huit jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle, à la connaissance des membres le lieu, la date et l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle ou d'une Assemblée générale extraordinaire. Un compte-rendu sera adressé aux membres.

2.10.) Les ressources de l'Association se composent:

- a) des cotisations des membres,
- b) des dons et des legs en sa faveur qu'elle acceptera dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928, telle que précitée,
- c) de subsides et de subventions,
- d) de recettes diverses.

Chapitre 5: Modification des statuts, dissolution

Art. 5. Toute modification des présents statuts doit se faire dans le respect des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

5.1. En cas de dissolution de l'Association, le patrimoine social sera versé à une œuvre de charité à désigner par le Conseil d'administration.

5.2. Pour toutes les questions non autrement réglées par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

L'Assemblée générale du 20.12.07 a élu les membres du Conseil d'administration, tous préqualifiés, qui acceptent.

Signé: Berscheid-Kemp Monique, Frising Martine, Glodé Nadine, Hansen Nadine, Hauffels Jackie, Klapp Sylvie, Pütz Nancy, Schmit Joelle, Schmitz Joelle, Welbes Claudine, Welter Nadine

Fait à Bertrange, le 20.12.07.

Signatures

Les fondateurs

Référence de publication: 2008054982/8872/95.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05787. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Lexin Alfortville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.887.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mrs Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054921/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.052.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mrs Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054920/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.
Pierre BOUCHOMS
Co-General Manager

Référence de publication: 2008054678/7255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02781. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Toiture Miller Frères, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 124A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.966.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054679/3501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07357. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Dominicus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 100.436.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008054680/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05259. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Polite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.771.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 27 février 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José CORREIA résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008054929/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

Special power of attorney

KNOWN ALL MEN BY THESE PRESENT THAT COBELFRET S.A. (The "Corporation"), company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at rue de Merl 55-57, L-2146 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, DOES HEREBY MAKE, CONSTITUTE and APPOINT

- Mr. Sergey Filimonov, Leningrad ° 18/10/1949, residing at 195030 St. Petersburg, Nastavnikov Pr. 25-3-166, Russia with Passport N ° 40 02 764669 issued 29/07/2002.

- Mr. Nikolay Malyshev, Kalininskaya ° 19/11/1947, residing at 198220 St. Petersburg, Favorskogo Str. 18-120, Russia with Passport N ° 40 04 805991 issued 29/10/2003.

- Nikolay Samusevich, Pinskaya ° 01/11/1952, residing at 193318 St. Petersburg, Iskrovsky Pr. 1/13-375, Russia with Passport N ° 40 02 703451 issued 09/07/2002.

To be its true and lawful Attorney-in-fact for it, in its name and on its behalf to issue, sign, and deliver on behalf of the Corporation individual Seafarers Contracts of Employment, initialled pro-forma attached hereto, with the Seafarers effective 1st March 2008 on a continuous ongoing basis until such time this Power of Attorney is revoked or until 1st of January 2009 whichever is first in time. The validity period can only be extended in writing.

The signing of the Seafarers Contracts of Employment will only be valid if in such Contracts explicit mention is made of this Special Power of Attorney.

IN WITNESS WHEREOF COBELFRET S.A. executed this Power of Attorney this 21st of February 2008.

Freddy Bracke

Managing Director, authorised to execute this Power of Attorney

Procuracion spéciale

FAISONS SAVOIR PAR LES PRESENTES QUE COBELFRET S.A. (la "Société"), société organisée et existant sous le droit luxembourgeois, avec siège social sis 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg, CONSTITUE PAR LES PRÉSENTES

- M. Sergeï Filimonov, né à Leningrad le 18 octobre 1949, demeurant à 195030 St. Pétersbourg, Nastavnikov Pr. 25-3-166, Russie, titulaire du passeport n ° 40 02 764669, émis en date du 29 juillet 2002,

- M. Nicolai Malyshev, né à Kalininskaya le 19 novembre 1947, demeurant à 198220 St. Pétersbourg, Favorskovo str. 18-120, Russie, titulaire du passeport n ° 40 04 805991, émis en date du 29 octobre 2003,

- M. Nicolai Samusevitch, né à Pinskaya le 1^{er} novembre 1952, demeurant à 193318 St. Pétersbourg, Iskrovsky Pr. 1/13-375, Russie, titulaire du passeport n ° 40 02 703451, émis en date du 9 juillet 2002,

en tant que ses mandataires véritables et légaux, afin qu'en son nom et pour son compte ils aient pouvoir d'émettre, signer et remettre pour le compte de la Société tous Contrats de travail de gens de mer, dont pro-forma ci-joint, ces Contrats à sortir leurs effets au 1^{er} mars 2008, sur base continue et jusqu'à ce que la présente Procuracion soit révoquée, ou au 1^{er} janvier 2009, selon ce qui adviendra en premier lieu. La période de validité ne pourra être prorogée que par écrit.

La signature des Contrats de travail de gens de mer ne sera considérée valide que si lesdits Contrats mentionnent explicitement la présente Procuracion Spéciale.

EN FOI DE QUOI COBELFRET S.A. a exécuté la présente Procuracion ce 21 février 2008.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué, dûment autorisé aux fins de l'exécution de la présente Procuration

Référence de publication: 2008055095/1380/48.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07392. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Crowntek Systems Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 117.306.

La propriétaire ainsi que le locataire de l'immeuble situé à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, déclare par la présente que le siège social de Crowntek Systems Luxembourg, jusqu'alors fixé à cette adresse est dénoncé avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008055146/800486/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08013. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.472.728,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 octobre 2007, que:

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 227.637.604 parts sociales ordinaires à

- GSMP V Offshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196707.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 56.909.417 parts sociales de catégorie A à

- GSMP V Offshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196707.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 56.909.417 parts sociales de catégorie B à

- GSMP V Offshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196707.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 56.909.417 parts sociales de catégorie C à

- GSMP V Offshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196707.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 56.909.417 parts sociales de catégorie D à

- GSMP V Offshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196707.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

ULYSSES LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008055033/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03836. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mrs Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054922/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

GER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.973.

—
In the year two thousand and eight, on the eighth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GER TOP S.A., a company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, with the Luxembourg trade register under the number B 110.462,

duly represented by Ms. Sylvie LOUIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid GER TOP S.A., is the sole member of the corporation (société anonyme) GER 2 S.A. having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B and number 134.973, incorporated by a deed of the undersigned notary dated on December 2, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated January 31, 2008, number 257, (hereafter referred as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to approve in principle to convert five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares held by GER TOP S.A., with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Luxembourg trade register under the number B 110.462, into five thousand one hundred sixty-six (5,166) preferred non-voting Shares.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to insert three new articles in the current articles of association of the Company that shall be read henceforth as follows:

" 6.6. Drag right.

6.6.1 If Shareholders (Dragging Shareholders) propose to sell Shares, in one transaction or a series of related transactions, wholly in cash to a bona fide third party prospective purchaser (the Drag Purchaser) who is not already a Shareholder and who is not connected with any of the Dragging Shareholders, and as a result of such sale any person or persons connected with the Drag Purchaser would hold 50% or more of the total issued Ordinary Shares, the following provisions of this Article 6.6 shall apply:

6.6.1.1 the Dragging Shareholders may by written notice (Drag Notice) to the other Shareholders (the Dragged Shareholders) require each of the Dragged Shareholders to sell all of its Shares at the same price per Share and otherwise

on the same terms as the Dragging Shareholders (save that the Dragged Shareholders shall not be obliged to give any representations, warranties or indemnities save as to title to their Shares) to the Drag Purchaser simultaneously with completion of the sale of the Dragging Shareholders' Shares to the Drag Purchaser; and

6.6.1.2 written notice from the Dragging Shareholders under Article 6.6.1.1 shall oblige each of the Dragged Shareholders to deliver up to the Drag Purchaser within 14 days from the date of such notice an executed transfer of its Shares and the certificates for the same (if any) and to sign and execute all other relevant documents in connection with the sale against payment of the price for their Shares.

6.7 Tag right

6.7.1 If Shareholders (Proposed Transferors) propose to sell Shares, in one transaction or a series of related transactions, wholly in cash to a bona fide third party prospective purchaser (the Proposed Purchaser) who is not already a Shareholder and who is not connected with any of the Proposed Transferors and as a result of such sale any person or persons connected with the Proposed Purchaser would hold 50% or more of the total issued Ordinary Shares, the following provisions of this paragraph 6.7 shall apply:

6.7.1.1 the Proposed Transferor may not transfer any of its Shares or any interest in them unless either a Drag Notice has been served on the other Shareholders, or the Proposed Purchaser shall have made a written irrevocable offer (a Tag Offer) to the other Shareholders (each, a Tag Offeree) to purchase each of the Tag Offeree's Shares at the same price per Share (and otherwise on the same terms save that the Tag Offeree shall not be obliged to give any representations, warranties or indemnities save as to title to their Shares) as the proposed sale of Shares by the Proposed Transferor; and

6.7.1.2 the Tag Offer shall be open for acceptance by the Tag Offerees for not less than 14 days after the end of the Offer Period and, if accepted, the sale of all of the Tag Offeree's Shares shall be completed simultaneously with the completion of the sale of the Proposed Transferor's Shares.

6.8 If in any case a Shareholder after having become bound to sell its Shares in accordance with Article 6 makes default in transferring any such Shares ("Defaulting Transferor"), the Company may receive the purchase money on its behalf, and the Company may transfer such Shares in favour of the purchaser. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to the purchaser. The Company shall hold the purchase money on trust for the Defaulting Transferor without any obligation to pay interest."

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend the wording of Article 4 of the articles of association of the Company so that it shall be read henceforth as follows

" **Art. 4.** The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg and foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes."

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend and to restate the articles of association of the Company so as to reflect the above resolution, and to clarify the wording of some provisions, so that they shall be read henceforth as follows:

"Title I. Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of GER 2 S.A. (hereinafter the "Corporation").

Art. 2. The registered office is established at Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg and foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. Capital, Shares, Profit sharing and entitlement to corporate assets, Transfer of shares

Art. 5.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.) represented by ten thousand three hundred thirty-four (10,334) ordinary shares having a par value of two Euro (EUR 2.) each (the "Ordinary Shares"), and five thousand one hundred sixty-six (5,166) preferred non-voting shares having a par value of two Euro (EUR 2.) each (the "Preferred Non-Voting Shares").

The Ordinary Shares and the Preferred Non-Voting Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares" whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

5.2. The Ordinary Shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The Preferred Non-Voting Shares may only be registered shares.

5.3. Separate share premium accounts may be created for the premium (if any) arising out on the issue of Ordinary Shares and Preferred Non-Voting Shares, respectively for the benefit of the holders of the Ordinary Shares and Preferred Non-Voting Shares.

The balance of the Ordinary Shares share premium account is at the restricted disposal of the ordinary shareholders at a general meeting of ordinary shareholders.

Without any prejudice to any other agreement binding upon the holders of Preferred Non-Voting Shares, these latter shall have analogous rights over the balance of their respective Preferred Non-Voting Shares share premium account.

The share premium accounts shall be shown separately in the Company's accounts.

The Company will be entitled to create dedicated reserve accounts attached either to the holders of Ordinary Shares and/or to the shareholders of Preferred Non-Voting Shares, as the case may be.

The company may, to extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

5.4. The Company will recognize only one holder per Share. Should a Share be held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Ordinary Shares and the Preferred Non-Voting Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

5.5. Based on the definition given in article 19 of the articles of association of the Company, each Share gives the following rights to share in the corporate assets and profits of the Company, and be subject to the following restrictions:

5.5.1. The Preferred Non Voting Shares:

5.5.1.1. such proportion of the corporate assets of the Company as the sum of the Preferred Non-Voting Shares subscription price bears to the Total paid-in capital,

5.5.1.2. the Preferred Dividend.

5.5.1.3. such proportion of the Net profits of the Company exceeding the Preferred Dividend in respect of any financial year as the Preferred Non-Voting Shares subscription price bears to the Total paid-in capital.

5.5.1.4 the Preferred Non-Voting Shares shall otherwise (save as set out in these Articles) rank *pari passu* with the Ordinary Shares in relation to rights to dividend and distribution of assets of the Company on a return of capital, liquidation or otherwise.

5.5.2. The Ordinary Shares:

Such proportion of the Net profits of the Company exceeding the Preferred Dividend of the Preferred Non-Voting Shares in respect of any financial year as the Ordinary Shares subscription price bears to the Total paid-in capital.

5.6. Authorized capital

The authorised capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.) represented by one million (1,000,000) Shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.) each.

Furthermore, the board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary Shares against payment in cash or by contribution in kind.

In case of issuance of Ordinary Shares within the limits of the Authorized Capital, the board of directors of the Company will be entitled to suppress the preferential right of subscription held by the owners of Preferred Non Voting Shares.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of incorporation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, and may be renewed by a general meeting of shareholder with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorized within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue convertible bonds, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the Company

The subscribed and authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association in accordance with any other agreement binding upon the Company.

Art. 6.

6.1. Except where a transfer is to be made by a Shareholder with the consent of the other Shareholders (in which case the following provisions shall not apply), no Preferred Non-Voting Shares may be transferred to any person unless and until the rights of pre-emption conferred by this article to the holders of the Ordinary Shares have been exhausted.

6.2. A holder of Preferred Non-Voting Shares ("Offeror") wishing to sell any or all of its Preferred Non-Voting Shares (the "Offered Shares") to another person (the "Offeree") must give notice of such fact to the board of directors of the Company setting out the details of the Offered Shares and of the price per Preferred Non-Voting Share must correspond to the nominal value of the Offered Shares as have been offered by the Offeree (the "Transfer Notice") and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The board of directors of the Company shall, within Ten (10) Business Days of receipt of the Transfer Notice, offer the Offered Shares on behalf of the Offeror to the holders of Ordinary Shares in proportion to their respective participation in the Company (the "Offer"). The Offered Shares shall be offered at a price per Share and on the same terms and conditions as offered to the Offeree (the "Agreed Terms").

6.3. The holders of Ordinary Shares shall within Twenty-One (21) Business Days of receipt of the Offer (the "Offer Period"), notify the board of directors of the number of Offered Shares (up to its maximum entitlement) in respect of which it accepts such Offer and whether, if not all of the other holders of Ordinary Shares accept the Offer, it would be willing to purchase further Offered Shares on the Agreed Terms and, if so, the number of further Offered Shares that it would be willing to purchase.

6.4. If not all of the holders of Ordinary Shares accept the Offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to those holders of Ordinary Shares who have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to paragraph 6.3 above, in proportion to their respective participation in the Company, and, as to any extra, in proportion to the number of further Offered Shares each such holder of Ordinary Shares indicated a willingness to purchase.

6.5. The board of directors shall, as soon as such offer closes, notify the Offeror of the number of Offered Shares which the holders of Ordinary Shares have agreed to purchase. The Offeror shall, subject to paragraph above, sell such number of the Offered Shares to the holders of Ordinary Shares accordingly and, as to any excess Offered Shares may, subject to paragraph above, sell them to the Offeree provided that such sale is within Thirty (30) days of the close of the offer to the holders of Ordinary Shares and is on the Agreed Terms and provided that upon the sale to the Offeree the Offeror - unless it provides adequate guarantees in relation to the outstanding obligations pursuant to the provisions of the present Agreement then in force between the shareholders or otherwise by law - shall remain liable for such obligations of that Offeree.

6.6 Drag right

6.6.1 If Shareholders (Dragging Shareholders) propose to sell Shares, in one transaction or a series of related transactions, wholly in cash to a bona fide third party prospective purchaser (the Drag Purchaser) who is not already a Shareholder and who is not connected with any of the Dragging Shareholders, and as a result of such sale any person or persons connected with the Drag Purchaser would hold 50% or more of the total issued Ordinary Shares, the following provisions of this Article 6.6 shall apply:

6.6.1.1 the Dragging Shareholders may by written notice (Drag Notice) to the other Shareholders (the Dragged Shareholders) require each of the Dragged Shareholders to sell all of its Shares at the same price per Share and otherwise on the same terms as the Dragging Shareholders (save that the Dragged Shareholders shall not be obliged to give any representations, warranties or indemnities save as to title to their Shares) to the Drag Purchaser simultaneously with completion of the sale of the Dragging Shareholders' Shares to the Drag Purchaser; and

6.6.1.2 written notice from the Dragging Shareholders under Article 6.6.1.1 shall oblige each of the Dragged Shareholders to deliver up to the Drag Purchaser within 14 days from the date of such notice an executed transfer of its Shares and the certificates for the same (if any) and to sign and execute all other relevant documents in connection with the sale against payment of the price for their Shares.

6.7 Tag right

6.7.1 If Shareholders (Proposed Transferors) propose to sell Shares, in one transaction or a series of related transactions, wholly in cash to a bona fide third party prospective purchaser (the Proposed Purchaser) who is not already a Shareholder and who is not connected with any of the Proposed Transferors and as a result of such sale any person or persons connected with the Proposed Purchaser would hold 50% or more of the total issued Ordinary Shares, the following provisions of this paragraph 6.7 shall apply:

6.7.1.1 the Proposed Transferor may not transfer any of its Shares or any interest in them unless either a Drag Notice has been served on the other Shareholders, or the Proposed Purchaser shall have made a written irrevocable offer (a Tag Offer) to the other Shareholders (each, a Tag Offeree) to purchase each of the Tag Offeree's Shares at the same price per Share (and otherwise on the same terms save that the Tag Offeree shall not be obliged to give any representations, warranties or indemnities save as to title to their Shares) as the proposed sale of Shares by the Proposed Transferor; and

6.7.1.2 the Tag Offer shall be open for acceptance by the Tag Offerees for not less than 14 days after the end of the Offer Period and, if accepted, the sale of all of the Tag Offeree's Shares shall be completed simultaneously with the completion of the sale of the Proposed Transferor's Shares.

6.8 If in any case a Shareholder after having become bound to sell its Shares in accordance with Article 6 makes default in transferring any such Shares ("Defaulting Transferor"), the Company may receive the purchase money on its behalf, and the Company may transfer such Shares in favour of the purchaser. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to the purchaser. The Company shall hold the purchase money on trust for the Defaulting Transferor without any obligation to pay interest.

Title III. Administration

Art. 7. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The Corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 9. Each Ordinary Share gives the right to one vote at all shareholders' meeting.

Preferred Non-Voting Shares shall not be entitled to vote at the shareholders' meeting unless such right is granted by article 46 of the Luxembourg Company Law in application.

In such cases, where Preferred Non-Voting Shares are granted a voting right, each of the Preferred Non-Voting Shares shall be entitled to one vote.

Should the Preferred Non-Voting Shareholders be entitled to vote, all the shareholders including the Ordinary Shareholders and the Preferred Non-Voting Shareholders, will vote as one single class unless applicable law requires for a separate class vote.

All the shareholders will vote as one class except on amendment of the present articles of association modifying or abrogating the respect rights of one or more classes of shares.

Art. 10. The shareholders' meeting shall be convened by the President of the board of directors or by any two directors. Notices for general meetings shall be given by letter, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of the shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

A shareholder may act at any meeting by appointing another person, who needs not to be shareholder, as his proxy. Such power of attorney may be granted in writing by letter, telefax or by e-mail.

If all of the classes of shareholders entitled to vote are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders of the classes of shares present or represented and entitled to vote.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on [the last Wednesday of June at 3.15 p.m].

If said day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of Net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Upon the closing of each financial year, the General Meeting of Shareholders shall establish, in accordance with article 46 of the Law, the existence of sufficient Net profits in order to determine the availability of the Preferred Non-Voting Shares Preferred Dividend.

Subject to the Preferred Non-Voting Shareholders unanimous consent, the annual general meeting of Shareholders may decide to allocate the Preferred Dividend to the Preferred Non-Voting Shares' Special Reserve Account, which will remain attached to the Preferred Non-Voting Shares.

Subject to the provisions set forth here above, the Shares shall participate in the payment of dividends (interim or final as the case may be) in the following order of priority:

In accordance with the provisions set out here above, the amount of the Preferred Dividend must be paid first to the Preferred Non-Voting Shareholders in full out of any final dividend or allocated first to the Preferred Non-Voting Shares' Special Reserve Account, in accordance with the provisions set out above, before the payment of any other dividend, as the case may be, to the ordinary Shareholders.

The amount of the Ordinary Shares dividend must be paid to the Ordinary Shareholders in full out of any final dividend, after the payment of the Preferred Dividend.

Title V. Financial year, Financial Statements, Profit Sharing

Art. 13. The Company shall be supervised by one or more auditors; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 14. The Company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 15. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Out of the annual Net profits of the company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company.

Each year, the company must pay out the Preferred Dividend as defined in article 19 of the articles of association of the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present Articles.

Art. 16. The Shares shall participate in the payment of dividends (interim or final as the case may be) in the following order of priority:

- The amount of the Preferred Dividend must be paid first to the holders of the Preferred Non-Voting Shares in full out of any interim dividend and/or any final dividend before any part of any interim or final dividend as the case may be, is paid to the holders of Ordinary Shares.

- The amount of the Preferred Dividend must be paid to the holders of Preferred Non-Voting Shares in full out of any interim dividend and/or any final dividend before any part of any interim or final dividend.

- The amount of the remaining dividend after payment of the Preferred Dividend must be paid in full equally between shareholders of Ordinary Shares and Preferred Non-Voting Shares out of any interim dividend and/or any final dividend.

Title VI. Winding up, Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of the company shall be determined in accordance with the Law.

Title VII. Definitions

Art. 19.

19.1. Ordinary Shares subscription price means the sum of:

- the nominal value of the Ordinary Shares, and
- the share premium paid for the Ordinary Shares (if any).

19.2. Preferred Non-Voting Shares subscription price means the sum of:

- the nominal value of the Preferred Non-Voting Shares, and
- the share premium paid for the Preferred Non-Voting Shares (if any).

19.3. Total paid-in capital means the sum of:

- the issued and paid-in capital and,
- the share premium account of the Company (if any).

19.4. The Preferred Dividend means the preferred dividend payable to shareholders of Preferred Non-Voting Shares amounting to 1% of the paid-in value of the Total paid-in capital.

19.5. Net profits means the profits of the company available for distribution in compliance with the provisions of Law."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to empower any one director of the Company or any lawyer of the law firm WTLDGEN to carry out all necessary formalities in respect of the present resolutions.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GER TOP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.462, dûment représentée par Mademoiselle Sylvie LOUIS, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La prédite société GER TOP S.A. est l'actionnaire unique de la société anonyme GER 2 S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 134.973, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 31 janvier 2008, numéro 257, (ci-après dénommée la "Société").

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'approuver en principe de convertir cinq mille cent soixante six (5.166) Actions Ordinaires détenues par GER TOP.S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.462, en cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Seconde résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'insérer trois nouveaux articles dans les statuts actuels de la Société qui devront être lu comme suit:

" 6.6. Droit de vente forcée.

6.6.1 Si les Actionnaires (les «Actionnaires Proposant la Vente Forcée») proposent de vendre des Actions dans le cadre d'une opération ou une série d'opérations, entièrement en numéraire à un tiers de bonne foi acquéreur potentiel (l'«Acquéreur de la Vente Forcée») qui n'est pas déjà un Actionnaire et qui n'est pas en relation avec l'un des Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée, et qu'à la suite d'une telle vente, une personne ou des personnes en relation avec l'Acquéreur de la Vente Forcée viendrait à détenir 50% ou plus des Actions Ordinaires souscrites, les dispositions suivantes du présent paragraphe 6.6 sont applicables:

6.6.1.1. Les Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée par notification écrite («Notification de Vente Forcée») adressée aux autres Actionnaires exiger de chaque actionnaires soumis à la vente forcée («Actionnaires Soumis à la Vente Forcée») qu'il vende toutes ses Actions au même prix par Action et par ailleurs dans les mêmes termes que les Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée (excepté que les Actionnaires Soumis à la Vente Forcée ne seront pas obligés de donner des représentations, garanties ou indemnités excepté celle en relation avec le titre de propriété des Actions à l'Acquéreur de la Vente Forcée simultanément avec l'accomplissement de la vente des Actions des Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée à des Acquéreurs de la Vente Forcée.

6.6.1.2 Une notification des Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée sous les conditions de l'article 6.6.1.1 oblige chacun des Actionnaires Soumis à la Vente Forcée à délivrer aux Acquéreurs de la Vente Forcée endéans les 14 jours à compter de la date de la notification, un transfert effectif de ses Actions et des certificats (le cas échéant) exécuté des Actions et des certificats (le cas échéant) et signer et exécuter tous les autres documents pertinents dans le cadre de la vente contre le paiement du prix de leurs Actions.

6.7 Offre d'Achat

6.7.1 Si des Actionnaires (Cédant Potentiel) proposent de vendre des Actions, dans le cadre d'une opération ou une série d'opérations, entièrement en numéraire à un tiers de bonne foi acquéreur potentiel (Acquéreur Potentiel) qui n'est pas déjà Actionnaire, et qui n'est pas en relation avec des Cédants Potentiels et qu' à la suite de la vente, une personne ou des personnes en relation avec l'Acquéreur Potentiel viendrait à détenir 50% ou plus du total des Actions Ordinaires émises, les dispositions suivantes du présent paragraphe 6.7. sont applicables:

6.7.1.1 Le Cédant Potentiel ne peut céder aucune de ses Actions ou tout intérêt de celles-ci que si soit une Notification de Vente Forcée a été signifiée aux autres Actionnaires, ou que l'Acquéreur Potentiel a fait par écrit une offre irrévocable ("Offre d'Achat") aux autres Actionnaires (chacun, Actionnaire Visé par l'Offre) pour l'achat de chacune des Actions du Actionnaire Visé par l'Offre au même prix par Action (et par ailleurs dans les mêmes termes à l'exception que les Actionnaires Visés par l'Offre ne sont pas tenus de donner des représentations, garanties ou indemnités excepté celle en ration avec le titre de propriété de ses Actions, que la vente propose des Actions par le Cédant Potentiel; et

6.7.1.2 La l'Offre d'Achat sera ouverte pour acceptation par les Actionnaires Visés par l'Offre pendant au moins 14 jours après la fin de la Période d'Offre et, si elle est acceptée, la vente de toutes les Actions de l'Actionnaire Visé par l'Offre Tag Offeree doit être accomplie en même temps que la conclusion de la vente des Actions du Cédant Potentiel.

6.8 Dans les cas où un Actionnaire après avoir été obligé de vendre ses Actions conformément à l'article 6, fait défaut dans le transfert de telles actions («Cédant Faisant Défaut»), la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et la Société peut transférer les Actions en faveur de l'acheteur. La réception par la Société du prix d'achat doit être une bonne décharge par l'acheteur. La Société doit détenir le montant du prix d'acquisition en dépôt pour le compte du Cédant Faisant Défaut, sans aucune obligation de payer des intérêts."

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier l'Article 4 des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

" Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir des valeurs immobilières et mobilières transférables de toutes espèces par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière ainsi que les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières transférables, et peut réaliser des activités commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes, qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Nom, Durée, Siège social, Objet social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GER 2 S.A. (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir des valeurs immobilières et mobilières transférables de toutes espèces par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière ainsi que les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières transférables, et peut réaliser des activités commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital social, actions, participation aux bénéfices et droit à l'actif social, transfert des actions

Art. 5.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille trois cent trente-quatre (10-334) actions ordinaires ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune (les «Actions Ordinaires»), et de cinq mille cent soixante- six (5.166) actions privilégiées sans droit de vote, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune (les «Actions Privilégiées Sans Droit de Vote»).

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote seront individuellement dénommées «Action» et collectivement dénommées «Actions» quand la référence à l'une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

5.2. Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ne pourront être que nominatives.

5.3. Des comptes de prime d'émission distincts pourront être créés pour les primes d'émission des Actions Ordinaires et des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, respectivement en faveur des propriétaires détenant des Actions Ordinaires et des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Le solde du compte prime d'émission des Actions Ordinaires sera à la seule disposition des actionnaires détenant des Actions Ordinaires, lors d'une assemblée générale des actionnaires détenant des Actions Ordinaires.

Sans préjudice de tout autre contrat liant les détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, ces derniers auront des droits analogues sur le solde de leur compte respectif de prime d'émission ayant trait aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Les comptes de primes d'émission devront apparaître de façon distincte dans les comptes de la Société.

La Société sera autorisée à créer des réserves attachées soit aux détenteurs d'Actions Ordinaires et/ou aux détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, le cas échéant.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

5.4. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote formeront des classes d'actions séparées de la Société, mais seront pari passu en toutes circonstances à l'exception des dispositions spécifiques ci-après mentionnées.

5.5. Par référence aux définitions données à l'article 19 des statuts de la Société, chaque Action procure les droits suivants dans l'actif social et les bénéfices de la Société et est soumise aux restrictions suivantes:

5.5.1. Les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote

5.5.1.1. La proportion de l'actif social de la Société correspondant au prix de souscription des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote par rapport à la somme Totale du capital social libéré,

5.5.1.2. Le Dividende Préférentiel

5.5.1.3. La proportion du bénéfice net de la Société excédant le Dividende Préférentiel pour l'un quelconque des exercices financiers correspondant au prix de souscription des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote par rapport à la somme Totale du capital social libéré.

5.5.1.4. Les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote seront dans les autres cas (sauf comme indiqué dans ces articles) pari passu avec les Actions Ordinaires en ce qui concerne les droits à dividendes et la distribution des actifs de la Société pour un remboursement de capital, liquidation ou autrement.

5.5.2. Les Actions Ordinaires

La proportion du bénéfice net de la Société excédant le dividende préférentiel pour l'un quelconque des exercices financiers correspondant au prix de souscription des Actions Ordinaires par rapport à la somme Totale du capital social libéré.

5.6. Capital Autorisé

Le capital autorisé est établi à deux million euros (EUR 2.000.000,-) représenté par 1 million (1.000.000) Actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

En outre, le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des actions additionnelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

En cas d'émission d'Actions Ordinaires dans les limites du Capital Autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à supprimer le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui à ce moment là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration réalise une augmentation de capital, comme autorisé dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des statuts de la Société se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne pour prendre toutes les étapes nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cet amendement.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent également être augmentés ou réduits en une ou plusieurs étapes conformément à des résolutions adoptées en assemblée générale des actionnaires, délibérant de la même manière que celle prévue en cas de modifications statutaires en conformité avec tout autre accord engageant la Société.

Art. 6.

6.1. Sauf si un transfert est réalisé par un Actionnaire avec l'accord des autres Actionnaires (auquel cas les stipulations qui suivent ne sont pas applicables), aucune Action Privilégiée Sans Droit de Vote ne pourra être transférée à une personne à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés par cet article aux détenteurs d'Actions Ordinaires aient été épuisés.

6.2. Un détenteur d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote («Offreur») souhaitant vendre tout ou partie de ses Actions Privilégiées Sans Droit de Vote (les «Actions Offertes») à une autre personne (l'«Acquéreur») devra notifier son intention au conseil d'administration de la Société en indiquant les détails relatifs aux Actions Offertes, et au prix par Action Privilégiée Sans Droit de Vote, qui doit correspondre à la valeur nominale des Actions Privilégiée Sans Droit de Vote telle qu'elles ont été offertes à l'Acquéreur (la «Notice de Transfert») et cette offre doit être faite dans les termes finaux et contraignants dès acceptation. Le conseil d'administration de la Société devra endéans dix (10) jours ouvrables de la réception de la Notice de Transfert, offrir les Actions Offertes au nom et pour le compte de l'Offreur aux détenteurs d'Actions Ordinaires, proportionnellement à leur participation respective dans la Société (l'«Offre»). Les Actions Offertes devront être offertes à un prix par Action dans les mêmes termes et conditions que ceux proposés à l'Acquéreur (les «Termes Convenus»),

6.3. Les détenteurs d'Actions Ordinaires devront endéans les vingt et un (21) jours ouvrables de la réception de l'Offre («Période d'Offre»), notifier au conseil d'administration le nombre d'Actions Offertes (jusqu'au maximum de leurs droits respectifs) auquel ils entendent souscrire, et pour le cas où tous les autres détenteurs d'Actions Ordinaires n'accepteraient pas l'offre, leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires dans les Termes Convenus, et dans ce cas, le nombre d'Actions Offertes supplémentaires qu'ils souhaiteraient acquérir.

6.4. Si l'ensemble des détenteurs d'Actions Ordinaires n'accepte pas l'Offre dans son intégralité, le surplus des Actions Offertes devra être vendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ayant indiqués leur volonté d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe 6.3 précédent, proportionnellement à leur participation respective dans la Société, et, pour le surplus, proportionnellement au nombre d'Actions Offertes supplémentaires que chaque actionnaire a indiqué vouloir acquérir.

6.5. Le conseil d'administration devra, dès que l'offre sera terminée notifié à l'Offreur le nombre d'Actions Offertes que les autres détenteurs d'Actions Ordinaires veulent acquérir. L'Offreur devra, vendre le nombre d'Actions Offertes aux détenteurs d'Actions Ordinaires conformément au paragraphe précédent, et s'il demeure un excédant d'Actions offertes devra, conformément au paragraphe précédent, les vendre à l'Acquéreur à condition que la vente soit réalisée endéans les trente (30) jours de la fin de l'offre aux détenteurs d'Actions Ordinaires et ceci dans les Termes Convenus, et à condition que, jusqu'à la vente à l'Acquéreur, l'Offreur - à moins qu'il ne fournisse les garanties suffisantes relatives à ses obligations en cours en vertu des Statuts alors en vigueur ou de la loi - reste responsable des obligations à charge de cet Acquéreur.

6.6 Droit de vente forcée

6.6.1 Si les Actionnaires (les «Actionnaires Proposant la Vente Forcée») proposent de vendre des Actions dans le cadre d'une opération ou une série d'opérations, entièrement en numéraire à un tiers de bonne foi acquéreur potentiel (l'«Acquéreur de la Vente Forcée») qui n'est pas déjà un Actionnaire et qui n'est pas en relation avec l'un des Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée, et qu'à la suite d'une telle vente, une personne ou des personnes en relation avec l'Acquéreur de la Vente Forcée viendrait à détenir 50% ou plus des Actions Ordinaires souscrites, les dispositions suivantes du présent paragraphe 6.6 sont applicables:

6.6.1.1. Les Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée par notification écrite («Notification de Vente Forcée») adressée aux autres Actionnaires exiger de chaque actionnaires soumis à la vente forcée («Actionnaires Soumis à la Vente Forcée») qu'il vende toutes ses Actions au même prix par Action et par ailleurs dans les mêmes termes que les Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée (excepté que les Actionnaires Soumis à la Vente Forcée ne seront pas obligés de donner des représentations, garanties ou indemnités excepté celle en relation avec le titre de propriété des Actions à l'Acquéreur de la Vente Forcée simultanément avec l'accomplissement de la vente des Actions des Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée à des Acquéreurs de la Vente Forcée.

6.6.1.2 Une notification des Actionnaires Soumis à un Droit de Vente Forcée sous les conditions de l'article 6.6.1.1 oblige chacun des Actionnaires Soumis à la Vente Forcée à délivrer aux Acquéreurs de la Vente Forcée endéans les 14 jours à compter de la date de la notification, un transfert effectif de ses Actions et des certificats (le cas échéant) exécuté des Actions et des certificats (le cas échéant) et signer et exécuter tous les autres documents pertinents dans le cadre de la vente contre le paiement du prix de leurs Actions.

6.7 Offre d'Achat

6.7.1 Si des Actionnaires (Cédant Potentiel) proposent de vendre des Actions, dans le cadre d'une opération ou une série d'opérations, entièrement en numéraire à un tiers de bonne foi acquéreur potentiel (Acquéreur Potentiel) qui n'est pas déjà Actionnaire, et qui n'est pas en relation avec des Cédants Potentiels et qu' à la suite de la vente, une personne ou des personnes en relation avec l'Acquéreur Potentiel viendrait à détenir 50% ou plus du total des Actions Ordinaires émises, les dispositions suivantes du présent paragraphe 6.7. sont applicables:

6.7.1.1 Le Cédant Potentiel ne peut céder aucune de ses Actions ou tout intérêt de celles-ci que si soit une Notification de Vente Forcée a été signifiée aux autres Actionnaires, ou que l'Acquéreur Potentiel a fait par écrit une offre irrévocable ("Offre d'Achat") aux autres Actionnaires (chacun, Actionnaire Visé par l'Offre) pour l'achat de chacune des Actions du Actionnaire Visé par l'Offre au même prix par Action (et par ailleurs dans les mêmes termes à l'exception que les Actionnaires Visés par l'Offre ne sont pas tenus de donner des représentations, garanties ou indemnités excepté celle en ration avec le titre de propriété de ses Actions, que la vente propose des Actions par le Cédant Potentiel; et

6.7.1.2 La l'Offre d'Achat sera ouverte pour acceptation par les Actionnaires Visés par l'Offre pendant au moins 14 jours après la fin de la Période d'Offre et, si elle est acceptée, la vente de toutes les Actions de l'Actionnaire Visé par l'Offre Tag Offeree doit être accomplie en même temps que la conclusion de la vente des Actions du Cédant Potentiel.

6.8 Dans les cas où un Actionnaire après avoir été obligé de vendre ses Actions conformément à l'article 6, fait défaut dans le transfert de telles actions («Cédant Faisant Défaut»), la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et la Société peut transférer les Actions en faveur de l'acheteur. La réception par la Société du prix d'achat doit être une bonne décharge par l'acheteur. La Société doit détenir le montant du prix d'acquisition en dépôt pour le compte du Cédant Faisant Défaut, sans aucune obligation de payer des intérêts.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée que ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télécopie ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix, lors de toute assemblée générale des actionnaires.

Les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ne pourront conférer de droit de vote lors des assemblées générales des actionnaires à moins qu'un tel droit ne leur soit conféré par l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises en vigueur.

Au cas où un tel droit de vote serait reconnu aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, chaque Actions Privilégiées Sans Droit de Vote devra conférer le droit à une voix.

Au cas où les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote confèreraient un droit de vote, tous les actionnaires, y compris les actionnaires détenant des Actions Ordinaires et les actionnaires détenant des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, voteront comme une classe unique, à moins que la loi applicable n'exige un vote séparé.

Tous les actionnaires voteront comme une classe unique sauf en cas de modification des présents statuts, changeant ou abrogeant les droits respectifs d'une ou de plusieurs catégories d'actions.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les convocations des assemblées générales devront être adressées par lettre, télécopie ou par e-mail et devront être considérées comme données si elles ont été envoyées comme sus mentionné.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée devra représenter l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Une actionnaire pourra agir à toute assemblée en désignant une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour être son mandataire. Une telle procuration pourra être donnée par écrit, par lettre, télécopie ou par e-mail.

Si toutes les classes d'actionnaires titulaires du droit de vote sont présentes ou représentées à une assemblée des actionnaires et qu'elles affirment qu'elles ont été informées de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans la convocation préalable ou la publication.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires des classes d'actions présentes ou représentées et autorisées à voter.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires devra se tenir à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 15 heures 15.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle déterminera l'affectation et la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Après la clôture de chaque exercice social, l'assemblée générale des actionnaires devra déterminer, conformément à l'article 46 de la Loi, l'existence de bénéfices nets suffisants pour déterminer la disponibilité des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Sous réserve de l'accord unanime des actionnaires détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra décider d'allouer le Dividende Privilégié à la réserve spéciale des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote qui restera attachée aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Sous réserve des stipulations sus indiquées, les Actions participeront au paiement de dividendes (intérimaires ou finales selon le cas) dans l'ordre de priorité suivant:

conformément aux dispositions sus indiquées, le dividende privilégié attaché aux Actions Privilégié Sans de Vote devra être payé en priorité aux actionnaires détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote en totalité ou par imputation sur tout le dividende final ou alloué en priorité à la réserve spéciale des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, conformément aux stipulations sus indiquées, avant paiement de tout autre dividende, le cas échéant aux actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires.

Le montant du dividende attaché aux Actions Ordinaires devra être payé aux actionnaires en totalité sur tout le dividende final, après paiement du Dividende Privilégié.

Titre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 13. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises; ils seront nommés pour une durée ne dépassant pas six ans, et ils seront, rééligibles; ils seront révocables à tout moment.

Art. 14. L'exercice social commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Les comptes annuels sont préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices Nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Chaque année, la Société devra payer les Dividendes Privilégiés, tel que défini à l'article 19 des statuts de la Société

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la Loi et les présents statuts.

Art. 16. Les Actions participeront au paiement de dividendes (intérimaires ou finaux selon le cas) dans l'ordre de priorité suivant:

- Le montant du Dividende Privilégié devra être payé en premier aux actionnaires détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote par imputation sur tout dividende intérimaire, et/ou tout dividende final avant que paiement d'un dividende intérimaire ou final selon le cas ne soit effectué au profit des actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires.

- Le montant du dividende privilégié devra être payé aux actionnaires détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote en totalité par imputation sur tout dividende intérimaire et/ou tout dividende final avant toute partie de dividende intérimaire ou final

- Le montant du dividende restant après paiement du Dividende Préférentiel devra être payé intégralement et de façon égale entre les actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, par imputation sur tout dividende intérimaire et/ou final.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant de la dissolution et fixant leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par ces statuts de la Société devra être déterminé conformément à la Loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre VII. Définitions

Art. 19.

19.1. Prix de souscription des Actions Ordinaires signifie la somme de:

- la valeur nominale des Actions Ordinaire, et
- la prime d'émission versée pour les Actions Ordinaires (s'il y a lieu).

19.2. Prix de souscription des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote signifie la somme de:

- la valeur nominale des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, et
- la prime d'émission versée pour les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote (s'il y a lieu).

19.3. la somme Totale du capital social libéré signifie la somme:

- du capital souscrit et libéré, et

- de(s) compte(s) primes d'émission de la Société (s'il y a lieu).

19.4. Dividende Privilégié signifie le dividende privilégié payable aux actionnaires détenteurs d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote s'élevant à 1% la valeur libérée du Capital Total.

19.5. Bénéfice(s) Net(s) signifie le(s) bénéfice(s) de la Société disponible(s) pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi."

Cinquième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société ou tout avocat de l'étude WILDGEN pour réaliser toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille huit cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LOUIS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2008, Relation GRE/2008/1668. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055473/231/737.

(080061035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

MP Management International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.502.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 28 mars 2008, LAC/2008/13036 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 mars 2008, acte n° 152, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société «MP Management International S.A.», qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008054605/208/19.

(080059721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Continental Media (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 61, route de Huldange.

R.C.S. Luxembourg B 94.276.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054621/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00181. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080059902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Dalifin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.432.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 27 janvier 2006, volume 152S, folio 16, case 3 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 janvier 2006, acte n° 35, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société DALIFIN S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008054608/208/19.

(080059718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Meltemi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 95.871.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 mars 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

L'Assemblée nomme Madame Violène ROSATI, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054931/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

—
L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TELECOM ITALIA CAPITAL", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 77.970 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 755 du 13 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C du 20 février 2003, numéro 184 page 8830.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio SICA, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Marc LOESCH, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Loredana STUPICI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification de l'intitulé et du texte de l'article 13 des statuts portant présentement sur le contrôle des comptes annuels de la Société afin qu'il s'intitule et lise comme suit:

" **Art. 13. Commissaire aux comptes.** Sauf si, en vertu de la loi, les comptes annuels et les comptes consolidés doivent être contrôlés par un réviseur d'entreprises, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif."

2 Délégation de pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société, agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin de donner entier effet aux résolutions ci-avant proposées.

3 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'intitulé et le texte de l'article 13 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 13. Commissaire aux comptes.** Sauf si, en vertu de la loi, les comptes annuels et les comptes consolidés doivent être contrôlés par un réviseur d'entreprises, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif."

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société, agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin de donner entier effet à la résolution qui précède.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est close.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SICA, M. LOESCH, L. STUPICI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mars 2008, Relation: EAC/2008/3358. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055480/239/68.

(080061191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Advent Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.911.

In the year two thousand eight, on the fourth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, undersigned.

THERE APPEARED:

"ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on the 2nd of April 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT GREEN LUXEMBOURG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 22 March 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.511, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1074 on 6 June 2007, page 51524 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 10 May 2007, drawn up by the undersigned notary, and published in the Mémorial C number 2164 on 2 October 2007, page 103869.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, Mr François BOURGON, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU:

"ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED", une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 2 avril 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT GREEN LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié du notaire instrumentant en date du 22 mars 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.911, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1074 du 6 juin 2007, page 51524 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du 10 mai 2007, rédigé par acte du notaire instrumentant, et publié au Mémorial C numéro 2164 du 2 octobre 2007, page 103869.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur François BOURGON, directeur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, représentée à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2008, Relation: EAC/2008/4696. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055478/239/106.

(080061070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pappa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.270.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2008

- 1) Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Le nombre de gérant a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
- 3) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, né à Strang (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant à L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 7, Val Sainte Croix, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant à L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 7, Val Sainte Croix, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 5) Monsieur Jean-Marc DEBATY, né à Roucourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant à L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 7, Val Sainte Croix, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 6) La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.
- 7) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 16/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAPPÀ S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055141/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Eni Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 8B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 113.326.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

LA GERANCE

Signature

Référence de publication: 2008054677/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04460. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Johanna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 104.291.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008054681/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05261. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Fransiscus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 100.442.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008054702/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05247. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Antonius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 100.443.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008054703/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05258. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.355.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 avril 2008

1. Monsieur André WIERZBICKI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Jean Patrick CARON-DELION, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 24 mars 1966, demeurant à GB-EC4R 9AN Londres (Royaume-Uni), 45, King William Street, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17/04/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054919/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cellarius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.083.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008054927/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Shark Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.011.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008055081/272/12.

(080060398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Eden 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.729.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008055082/272/12.

(080060372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.
